

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2023

TRANSPOSITION DE L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU
PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE - (N° 1272)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS285

présenté par
M. Margueritte, rapporteur

ARTICLE 7

I. – À la première phrase de l'alinéa 12, supprimer le mot :

« retenue ».

II. – En conséquence, à la dernière phrase du même alinéa, procéder à la même suppression.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.